

DECRET N° 2007- 266 DU 16 JUIN 2007

Portant détachement du Général de Brigade
Félix Tissou HESSOU pour servir en qualité de
Membre du Gouvernement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoise ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 54 alinéa 4 de la Constitution du 11 décembre 1990 et 60 de la loi 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Forces Armées Béninoises, le Général de Brigade Félix Tissou HESSOU est placé en position de détachement pour servir en qualité de membre du Gouvernement de la République du Bénin.

Article 4 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTRES 26
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGSCT-
INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSE 1 JO 1.